

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



**AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR le soussigné, Sylvain Martel, trésorier de la Ville de Saint-Lin-Laurentides, à l'effet que :

QUE conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, le rôle général de perception pour l'année 2025 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 900, 12^e Avenue à Saint-Lin-Laurentides;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions de *Loi sur les cités et villes* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Ville, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville;

QUE toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujettes au paiement desdites taxes et/ou arrérages sont tenues de les payer dans les trente (30) jours qui suivent la mise à la poste de cette demande de paiement.

DONNÉ à Saint-Lin-Laurentides, ce 29 janvier 2025.

Copie originale signée

Sylvain Martel, trésorier